



**PROCES VERBAL COMPLET DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026**

Séance du 20 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire le dix-sept Mars, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GALIBERT Michel.

Présents : PENDARIES Damien, PAULHE Hervé, CAMBEFORT Virginie, GALIBERT Michel, OLIVIER Sandra, CAYLA Anne, CAMBON Jean-Bernard, ROUQUETTE Odette, GUION Daniel, VIGUIER Nadège, ALAUZET Benoît, FABRE Anne-Lyse

Absents non représentés : DE VEDELLY Laurent, BATUT Madeleine, OLIVIER William

Secrétaire de séance : CAMBEFORT Virginie

ORDRE DU JOUR

DELIBERATION N° 2026-013

Election du Maire

Monsieur GALIBERT Michel doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjointes élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L2122-4 dispose que « le Maire et les Adjointes sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres... »

L'article L2122-7 dispose que « le Maire et les Adjointes sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». il ajoute que « si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Monsieur GALIBERT Michel sollicite deux volontaires comme assesseurs : Madame VIGUIER Nadège et Madame ROUQUETTE Odette acceptent de constituer le bureau.

Monsieur GALIBERT Michel demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur GALIBERT Michel propose la candidature de Monsieur PENDARIES Damien.

Monsieur GALIBERT Michel enregistre la candidature de Monsieur PENDARIES Damien et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Monsieur GALIBERT Michel proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés :
- majorité requise :

Monsieur PENDARIES Damien a obtenu : 12 voix

Monsieur PENDARIES Damien ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur PENDARIES Damien prend la présidence et remercie l'assemblée.

VOTE : 12	POUR : 12	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------	-----------	----------	--------------

DELIBERATION N° 2026-014
Nombre d'Adjoints

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le nombre d'Adjoints avant de procéder à leur élection.

Le nombre d'Adjoints ne peut dépasser 30% de l'effectif du Conseil Municipal, c'est-à-dire 4 pour notre commune.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, fixe à 4 le nombre des Adjoints.

VOTE : 12	POUR : 12	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------	-----------	----------	--------------

DELIBERATION N° 2026-015
Election des adjoints

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

- PAULHE Hervé

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 12

A déduire : 0

Maiorité absolue : 12

Ont obtenue :

- La liste de PAULHE Hervé : 12 voix

La liste de PAULHE Hervé ayant la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

- Mr PAULHE Hervé, 1^{er} adjoint
- Mme CAMBEFORT Virginie, 2^{ème} adjointe
- Mr GALIBERT Michel, 3^{ème} adjoint
- Mme OLIVIER Sandra, 4^{ème} adjointe

VOTE : 12	POUR : 12	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------	-----------	----------	--------------

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30 mn.

Le Maire,
Damien PENDARIES

La Secrétaire de Séance
Virginie CAMBEFORT.

PAULHE Hervé	
GALIBERT Michel	
OLIVIER Sandra	
CAYLA Anne	
CAMBON Jean-Bernard	
ROUQUETTE Odette	
GUION Daniel	
VIGUIER Nadège	
ALAUZET Benoît	
FABRE Anne-Lyse	
DE VEDELLY Laurent	
BATUT Madeleine	
OLIVIER William	

